Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20260127-D2026_01-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 01**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***20 janvier 2026***

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept janvier *à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, *Maire*, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GILLET Isabelle, LEPRETRE Nathalie, GUILLARD Frédéric, ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre,
Etaient absents : MORICE Anne-Marie, *adjointe*, LE VAILLANT Nicolas, BRIAND Claude
Procuration de Claude BRIAND à Françoise CARDINAL
Monsieur Pierric BEDEL a été élu secrétaire de séance.

Madame Elodie ROSSELIN, intéressée au projet quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Thème : Environnement
Objet : Consultation publique : EARL LA TOUCHE LEGAULT

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une consultation publique s'est déroulée du 15 décembre 2025 au 16 janvier 2026. La consultation porte sur la demande présentée par l'EARL LA TOUCHE LEGAULT en vue d'obtenir l'enregistrement d'un projet d'augmentation des effectifs porcins et l'actualisation du plan d'épandage sur le site localisé au lieu-dit « la Touche Légault ».

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande d'enregistrement pendant la consultation ou dans les 15 jours qui suivent la clôture de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de donner un avis favorable à la demande d'enregistrement du projet d'augmentation des effectifs porcins et l'actualisation du plan d'épandage sur le site localisé au lieu-dit « la Touche Légault »

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS